

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**N° EFR-20-002504 – Révision 1
Valable 5 ans à compter du 05 juillet 2023**

Ce rapport annule et remplace le procès-verbal n°EFR-20-002504

SUIVI DU DOCUMENT

Indice de révision	Modification	Commentaire	Date		
1. 0	Création du document.	/	12 août 2020	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	P-O. WILLAY
				Approbateur	P-O. WILLAY
1	Extension de la gamme de coloris et correction de l'utilisation finale.	/	11 juillet 2023	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur SAINT CLAIR TEXTILES
415 Avenue de Savoie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
France

Référence commerciale JET TEX ACOUSTIC

Description sommaire fournie par le demandeur Textile fait en polyester, de masse surfacique $142 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$ et d'épaisseur $290 \mu\text{m} \pm 10\%$, avec enductions de polymères organiques acrylique/polyuréthane ignifugés dans la masse, avec pigments et additifs, de masse surfacique $93 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$ et d'épaisseur $40 \mu\text{m} \pm 10 \%$.

Masse surfacique déterminée par le laboratoire $230 \text{ g/m}^2 \pm 10 \%$

Épaisseur mesurée par le laboratoire $0,34 \text{ mm} \pm 10 \%$

Coloris Tous coloris

Utilisation Applications intérieures de décoration

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-20-BE-002504 – Révision 1 du 13 juillet 2023.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 13 juillet 2023

19/07/2023

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaire
Signé par : Laure BARBIER

X


Lise RODIER

Chef du Service Essais "Réaction au Feu"
Signé par : Lise RODIER